

[Association pour les Nations Unies](#) > [Posts](#) > [Bulletin | octobre-novembre 2025](#)

# Bulletin | octobre-novembre 2025

30th novembre 2025



## Bulletin d'information | octobre - novembre 2025

[Télécharger le PDF](#)

Chers membres et sympathisant(e)s,

À l'Association pour les Nations Unies (APNU), notre mission est de tisser des liens entre nos membres et les Nations Unies. Grâce à votre soutien, nous continuons à éclairer et mobiliser notre communauté sur les enjeux internationaux. Découvrez des articles et des mises à jour essentielles qui promettent d'enrichir votre connaissance des actions de l'ONU dans le monde. Pour tout commentaire ou suggestion, n'hésitez pas à nous contacter [secretaire@apnu.be](mailto:secretaire@apnu.be).

*Pour un meilleur confort de lecture, nous vous conseillons de consulter la version en ligne ("Read Online", en haut de ce mail) ou pdf.*

DANS CETTE ÉDITION...

### A LA UNE

1. Alexander De Croo nommé à la tête du PNUD : une première historique pour la Belgique
2. Quinzaine de la solidarité : Conférence APNU, "Santé mondiale, le rôle de l'OMS et de l'ONU"
3. Conférence APNU, "Vers une gouvernance mondiale de l'intelligence artificielle? Le rôle de l'ONU"
4. SDG Forum 2025 : Atelier UNA Belgium "L'impact des coupes majeures dans l'aide au développement sur les ODD"

### ARTICLES THÉMATIQUES

1. 80e anniversaire des Nations Unies, film *The Veto* : le droit de veto est-il intouchable?
2. La paix par le droit – sauver les Nations Unies, article dans la revue Esprit

- ←
- Heart icon
- Share icon
- 3. COP 30 de Belém : déception largement partagée sur les résultats, mais le multilatéralisme est sauf
  - 4. Doha 2025 : un nouveau souffle pour le développement social mondial ?
  - 5. Crise financière des agences des Nations Unies en 2025 : causes et impacts
  - 6. Les femmes au cœur des efforts de paix : 25 ans de la résolution 1325
  - 7. Colloque « Femmes, Pouvoir, Sécurité et Paix »
  - 8. Droits de l'Homme: 2 rapports importants sur la Palestine et l'Ukraine
  - 9. Le Conseil de sécurité adopte un “Plan d'ensemble du Président Donald J. Trump visant à mettre fin au conflit à Gaza”

#### LA PAROLE A APNU JEUNES

Conflits oubliés : Liban | Quand l'ONU s'interroge sur l'avenir de sa présence au Moyen-Orient

## A LA UNE



### Alexander De Croo nommé à la tête du PNUD : une première historique pour la Belgique

Source: UNDP

Ancien Premier Ministre belge et ancien ministre de la coopération, Alexander De Croo devient le nouvel administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au rang de Secrétaire général adjoint, une première pour un Belge à la tête de cette agence majeure de l'ONU.

Si De Croo a été choisi face à des candidats disposant d'une longue carrière interne à l'ONU, c'est surtout son profil politique, son réseau international et son expérience en coopération au développement – notamment sur les droits des femmes, le numérique et l'implication du secteur privé – qui ont convaincu le Secrétaire général António Guterres. À la tête d'une organisation présente dans 170 pays, dotée de 23.000 employés et chargée de lutter contre la pauvreté et les inégalités, il devra toutefois affronter une période de forte pression financière et définir de nouvelles priorités dans un monde marqué par les crises climatiques et géopolitiques. Soutenu par 172 pays lors du vote à l'Assemblée générale, De Croo arrive avec un mandat clair : renforcer l'impact du PNUD et défendre une coopération internationale mise à rude épreuve.

Si cette nomination est saluée comme un succès diplomatique belge, elle n'échappe pas à certaines critiques. Certains soulignent que son profil résolument politique pourrait compliquer l'exigence de neutralité inhérente à une haute fonction onusienne : De Croo devra convaincre qu'il peut incarner la voix de tous les États membres, y compris ceux qui se méfient des dirigeants issus de pays riches.

La tâche ne sera pas facile, le PNUD traverse une période budgétaire critique et réformer une agence aussi vaste et bureaucratique nécessitera une capacité de transformation dont le nouvel administrateur devra rapidement faire la preuve. Son profil politique peut être un atout... ou devenir une limite si les résultats tardent à suivre.



## **Quinzaine de la solidarité : Conférence APNU, "Santé mondiale, le rôle de l'OMS et de l'ONU"**

La Quinzaine de la Solidarité Internationale 2025 qui s'est tenue du 30 septembre au 11 octobre a véhiculé un message fort au travers de ses manifestations : dans un monde marqué par les inégalités, les crises sanitaires et les bouleversements climatiques, la solidarité reste plus que jamais une nécessité. Cette édition, placée sous le thème « Santé pour toutes et tous », a rappelé que l'accès aux soins, à la prévention et à un environnement sain n'est pas un privilège réservé à quelques-uns mais constitue un droit fondamental. La pandémie du COVID, les tensions géopolitiques et les disparités économiques ont mis en lumière combien la santé est un bien commun, indissociable de la justice sociale et du développement durable.

Pour la 4ème fois, l'APNU a participé activement à la Quinzaine. Elle a organisé, dans la magnifique salle Gothique de l'hôtel de ville, mise à disposition par la ville de Bruxelles, une conférence dédiée à la santé mondiale, avec la participation de l'OMS et d'experts en matière de santé. Les débats ont mis en évidence la nécessité d'une action concertée à l'échelle internationale ainsi que le rôle essentiel que jouent les Nations Unies dans la promotion d'un système de santé global, équitable et résilient et d'une approche universelle de la santé publique, dans la coordination des efforts et dans le soutien aux pays les plus vulnérables.

***Christine Van Nieuwenhuyse***



## **Conférence APNU, "Vers une gouvernance mondiale de l'intelligence artificielle? Le rôle de l'ONU"**

L'APNU a organisé le 19 novembre une conférence consacrée aux enjeux de l'intelligence artificielle et aux possibilités de créer, au niveau mondial, un système de gouvernance sous l'égide des Nations Unies. Cette conférence a réuni les intervenants suivants : **Hugues Bersini**, professeur d'informatique et d'IA à l'ULB, **Lucilla Sioli**, Directrice du « EU AI Office » de la DG Connect à la Commission européenne et **Luigia di Gisi**, Officier de liaison à la représentation de l'UNESCO à Bruxelles.

Face aux évolutions ultra-rapides de l'intelligence artificielle, mais aussi de ses usages parfois contestables, et aux incertitudes qui en résultent, il faut constater que les tentatives de régulation demeurent trop lentes et fragmentaires par rapport aux enjeux. Elles se heurtent en outre à des intérêts considérables. Pourtant, un traité multilatéral contraignant sur la gouvernance de l'IA n'est pas, pour le moment, à l'ordre du jour.

Pour le Pr Bersini, l'IA ne doit pas être mise entre toutes les mains : vu l'urgence et la rapidité des développements en la matière, il ne faut pas hésiter à envisager d'interdire, dans certains cas, l'utilisation de l'IA, notamment par les plus jeunes. Par ailleurs « *relocaliser* » les systèmes permettrait de limiter l'emprise des GAFA et de développer des modèles plus appropriés. De l'avis du Pr. Bersini, les tentatives de régulation en cours, même si elles sont louables, sont trop lentes et trop peu agiles, pour faire face aux évolutions fulgurantes dans le domaine de l'IA.

Mme Sioli souligne le caractère pionnier des modèles de régulation du numérique mis en place au sein de l'UE. Les imperfections de ce système sont le résultat notamment de la dépendance technologique de l'UE vis à vis des Etats-Unis et de la Chine, mais aussi des réticences des entreprises européennes et de certains États européens à l'imposition de règles contraignantes. C'est le prix d'un système démocratique de décision.

Mme di Gisi rappelle pour sa part l'adoption des recommandations sur l'IA par les États membres du l'ONU au sein de l'UNESCO, puis du Pacte numérique mondial à l'occasion du Sommet de l'avenir de 2024. Deux décisions importantes ont été prises depuis par l'Assemblée générale des Nations Unies : un Panel d'experts sera mis sur pied pour informer les États membres des évolutions des problématiques liées à l'IA, ainsi qu'un Dialogue mondial annuel, impliquant les différents acteurs, pour une IA éthique, respectueuse des droits humains, au bénéfice de tous. Mieux vaut une gouvernance soft, que pas de gouvernance du tout au niveau mondial, surtout si elle s'accompagne d'une aide technique aux pays qui en ont le plus besoin, a conclu Mme di Gisi.

**Pour en savoir plus, lisez l'[article détaillé de Madame Gabrielle Lefevre](#), membre de l'APNU et journaliste à "Entre les lignes"**

*Bénédicte Frankinet*



## SDG Forum 2025 : Atelier UNA Belgium

**L'impact des coupes majeures dans l'aide au développement sur les ODD: les pays riches commettent-ils une grave erreur?**

Tel était le sujet de l'atelier organisé le 14 novembre dans le cadre du SDG Forum 2025 par l'UNA-Belgium qui rassemble l' APNU et nos collègues néerlandophones de la VVN. Le SDG Forum a pour objet de mettre en lumière les Objectifs de développement durable (ODD-SDGs). Ce Forum annuel réunit à Bruxelles les acteurs de secteurs très variés et offre

l'opportunité de participer à un large éventail d'ateliers, de séances plénières et de débats. Ces dernières années, UNA-Belgium a tenu un atelier dans le cadre du Forum. La responsabilité de son organisation incombait cette fois à la VVN.

Cet atelier avait donc pour objet d'examiner les effets négatifs potentiels des réductions des programmes d'aide au développement, tels que l'aggravation des inégalités, l'affaiblissement des services publics et la réduction de l'espace accordé à la société civile dans le Sud global, ainsi que leurs conséquences pour la réalisation des ODD. La discussion a également porté sur les implications de la tendance mondiale à réduire ou à transformer l'aide publique traditionnelle au développement au profit d'approches axées sur l'investissement pour la mise en œuvre des ODD dans les pays à faible revenu.

Les intervenants dans cet atelier étaient:

- **Jean Van Wetter**, CEO, Enabel, l'Agence belge de coopération internationale,
- **Jean Bossuyt**, encore récemment associé à l'ECDPM (European Centre for Development Policy Management),
- **Liliana Lizarazo Rodríguez**, professeure-chercheuse, Brussels School of Governance, et
- **Loïc de Cannière**, fondateur de Incofin Investment Management et auteur.

Les débats ont été introduits par Vic Vereecke de la section Jeunes de la VVN, et modérés par Peter Wollaert, Président de la VVN . Bénédicte Frankinet, Administrateur de l'APNU, a tiré les conclusions.

Alors que la plupart des pays de l'OCDE sont loin d'avoir atteint l'objectif de 0,70 % de leur PIB pour les montants qu'ils consacrent à l'aide publique au développement (APD), ces montants diminuent au contraire de façon importante depuis plusieurs années. Cette tendance s'est encore accrue avec les coupes drastiques décidées cette année par le gouvernement des États-Unis. Pour la plupart des intervenants, ce déclin est en partie dû à la manière dont l'APD est perçue par les opinions publiques et leurs représentants. Pour y remédier, il est temps de changer de narratif, d'oublier les concepts paternalistes de charité, pour considérer la coopération internationale plutôt comme un partenariat où toutes les parties sont gagnantes dans l'esprit de l'ODD 17 et, dans certains cas, comme dans un système transactionnel. L'appellation d'APD devrait sans doute être modifiée: la distinction entre pays en développement et pays développés est en effet dépassée, le monde a changé avec l'émergence de nouveaux acteurs puissants (pays du Golfe, Asie du Sud-Est, Brésil...).

Par ailleurs, plusieurs intervenants ont insisté sur la responsabilité des «pays en développement» eux-mêmes : des ressources locales parfois abondantes, sans parler des importants transferts de fonds effectués par les populations émigrées vers leur pays d'origine, ne sont pas correctement utilisées. C'est le cas en particulier en Afrique où les besoins sont énormes, croissance démographique oblige; le potentiel d'investissements productifs y est pourtant très prometteur, à condition de l'orienter vers le durable et le socialement acceptable. Plusieurs exemples d'investissements allant dans ce sens sont d'ailleurs apparus récemment.

Ceci dit, l'aide publique reste essentielle pour l'action humanitaire, compte tenu de la multiplication des crises dues aux conflits persistants ou aux catastrophes naturelles et

l'APD peut encore jouer un rôle positif sous forme d'aide budgétaire couvrant tous les aspects des ODD.

En conclusion, il est clair que la réponse est plus complexe que la question posée. Plusieurs aspects n'ont pas pu être évoqués, comme le rôle des institutions financières internationales. Il est toutefois possible que les décisions récentes de coupes drastiques dans l'APD suscitent une réaction salutaire dans l'affectation des ressources aussi bien dans les pays en développement que dans les pays riches.

**André Hupin**

## ARTICLES THÉMATIQUES



### **80e anniversaire des Nations Unies, film *The Veto* : le droit de veto est-il intouchable? | *The Veto*, un documentaire de Tim Slade**

A l'occasion du 80e anniversaire des Nations Unies, le Bureau Régional des Nations Unies pour l'information (UNRIC), organisait dans le cadre de son programme Ciné-ONU, la **projection du documentaire *The Veto***, du réalisateur australien Tim Slade, suivie d'un débat en présence du réalisateur.

Basé sur une série d'entretiens avec des diplomates, d'anciens hauts fonctionnaires des Nations Unies et de spécialistes du droit international, le film met en question le bien-fondé et la légitimité de l'usage du droit de veto détenu par les membres permanents du Conseil de sécurité, surtout lorsqu'il sert à protéger les auteurs de crimes de génocide, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité.

Le réalisateur s'intéresse en particulier aux initiatives visant à encadrer le droit de veto, telles que l'engagement volontaire à ne pas en faire usage en cas de crimes de masse ou encore l'obligation pour les États qui ont émis un veto de venir s'en expliquer devant l'Assemblée générale. En effet 107 Etats membres ont désormais signé la Déclaration politique sur la suspension du droit de veto dans les cas d'atrocité de masse, une initiative franco-mexicaine lancée en 2015. De plus, depuis 2022, l'Assemblée générale peut tenir un débat après l'exercice d'un droit de veto par un membre permanent.

Les échanges qui ont suivi la projection ont confirmé les inquiétudes sur la capacité d'un Conseil de sécurité, bloqué par des véto partisans, à assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix. Pourtant, le 80e anniversaire est vu par aussi comme l'occasion de poursuivre, d'approfondir et d'accélérer les réformes amorcées.

## La paix par le droit

Sauver les Nations Unies

Claire Brisset, Marc Perrin de Brichambaut  
et Jean-Maurice Ripert

## La paix par le droit – sauver les Nations Unies, article dans la revue Esprit

A l'occasion du 80e anniversaire des Nations Unies, nos collègues de l'Association française pour les Nations Unies (AFNU) publient leurs réflexions sur l'avenir de l'ONU. Sous le titre "La paix par le droit – sauver les Nations Unies", elles sont parues récemment dans la revue Esprit.

*L'instrument principal dont disposent les peuples pour gérer l'interdépendance qui existe entre toutes les dimensions de la vie sur la planète, les Nations Unies, est-il marginalisé, voire menacé de paralysie, alors qu'il est plus indispensable que jamais ?* s'interrogent les auteurs. En réponse, ils plaident notamment pour une action concertée d'un "noyau dur" d'Etats engagés et pour un renforcement du rôle des sociétés civiles, mais aussi pour un nouveau modèle de financement du système des Nations Unies, qui les mette en mesure de répondre aux attentes.

[\*\*Lire l'article complet - La paix par le droit Sauver les Nations Unies Claire Brisset, Marc Perrin de Brichambaut et Jean-Maurice Ripert\*\*](#)



Photo Sergio Moraes/COP30

## COP 30 de Belém : déception largement partagée sur les résultats, mais le multilatéralisme est sauf

La COP 30, présidée par le Brésil, s'est tenue du 10 au 22 novembre 2025, dans un contexte géopolitique très tendu et en l'absence d'une délégation des Etats-Unis, deuxième émetteur mondial de CO<sub>2</sub>. En effet, ceux-ci se sont retirés pour la deuxième fois de l'Accord de Paris. Notons toutefois que des représentants d'une vingtaine d'Etats américains étaient présents dont le gouverneur de la Californie.

Des délégations de 194 pays, de très nombreuses ONG et une forte délégation de lobbyistes pro-pétrole se sont retrouvées à Belém, "capitale de l'Amazonie". Soit environ 44.000 personnes accréditées et plus de 12.000 observateurs.

Pour la première fois depuis longtemps, des manifestations pro-climat ont pu être organisées durant la conférence, auxquelles participaient d'importantes délégations des peuples d'Amazonie qui voient concrètement leur monde menacé de destruction. Un sommet des peuples s'est tenu en marge de la conférence.

La grande majorité des commentateurs s'accorde à dire que l'accord final manque totalement d'ambition, alors que l'augmentation de la température mondiale a franchi, pour la première fois en 2024, le seuil de 1,5 degré par rapport à l'ère pré-industrielle et que les conséquences du dérèglement climatique se font de plus en plus sentir:

inondations, sécheresses, cataclysmes naturels. Tout s'accélère plus vite que prévu, nous disent les scientifiques.

Une feuille de route contraignante pour sortir des énergies fossiles, responsables du réchauffement, ne figure pas dans l'accord final. Les grands pays pétroliers, menés par l'Arabie saoudite, et les grands pays émergents comme l'Inde et la Russie s'y sont opposés. L'Europe a un moment menacé de quitter les négociations mais s'est finalement inclinée.

Le manque d'engagements clairs pour mettre fin à la déforestation est une autre source de déception, alors que le Président Lula en avait fait une priorité.

A son initiative, le TFFF, Fonds Forêts Tropicales pour Toujours, a été lancé. Il a déjà recueilli plus de 5,5 milliards de dollars de dons. L'ambition est d'en recueillir 125 milliards à terme. Un mécanisme original qui servirait à récompenser les pays qui protègent leurs forêts. Cette initiative a reçu le soutien de la Belgique.

Quelques points sont cependant jugés positifs. L'accord acte une hausse des efforts financiers en faveur des pays les plus pauvres pour faciliter leur adaptation aux effets dévastateurs du réchauffement. L'objectif est de tripler les aides d'ici à 2035. Reste à voir si ces promesses se concrétisent, vu l'absence du grand contributeur que sont les Etats-Unis et l'état des finances publiques de nombreux pays européens.

Pour la première fois, la notion de justice climatique et sociale figure dans l'accord. C'est une importante revendication de la société civile qui a été actée.

Cette COP aura donc mis l'accent sur l'adaptation plutôt que sur l'atténuation (c-à-d la diminution des gaz à effet de serre produits par la combustion des énergies fossiles). De nombreux pays, et non des moindres, n'ont pas déposé leur nouvelle CDN (contribution déterminée au niveau national), c-à-d leur feuille de route au niveau national pour contenir le réchauffement entre 1,5 et 2 degrés, conformément à l' Accord de Paris de 2015.

Certaines initiatives ont été lancées, notamment des coalitions de pays volontaires. L'une pour progresser sur une feuille de route de sortie des énergies fossiles, à l'initiative de la Colombie, et l'autre pour établir une feuille de route pour arrêter la déforestation, à l'initiative de la présidence brésilienne.

La délégation belge, menée par le ministre Jean-Luc Crucke, a annoncé rejoindre les 80 pays qui se sont portés volontaires pour préparer la feuille de route de sortie des énergies fossiles. Une réunion, organisée par la Colombie et les Pays-Bas, se tiendra en Colombie en avril prochain.

On retiendra aussi de cette COP que l'Union européenne, plus divisée qu'auparavant, n'a pas été en mesure de jouer le rôle moteur qu'elle assumait dans les COP précédentes. Elle a bloqué, au début, des négociations sur la question du financement, une question cruciale pour les pays du Sud, accroissant par là la méfiance entre le Sud et le Nord. L'UE a perdu des alliés importants dans les négociations comme les pays africains et les petites îles.



Cette COP est donc bien le reflet des tensions mondiales. Mais heureusement elle a aussi démontré que le multilatéralisme fonctionne encore et que l'Accord de Paris a survécu, dans un monde de plus en plus divisé et polarisé.

Comme à l'issue de chaque COP, la question de la révision éventuelle de leur format et de leur fonctionnement des COP se pose, notamment sur les moyens de contourner l'opposition systématique des pays favorables aux énergies fossiles, qui bloquent également d'autres négociations en cours à l'ONU, à l'exemple du traité contre la pollution plastique.

Quoiqu'il en soit, la prochaine COP se réunira en Turquie en 2026. Elle sera présidée par la Turquie. L'Australie, qui n'a pas obtenu de l'organiser chez elle, présidera une pré-COP dans le Pacifique, ainsi que les négociations lors de la prochaine COP.

**Martine Van Dooren**



## Doha 2025 : un nouveau souffle pour le développement social mondial ?

Réunis à Doha du 4 au 6 novembre 2025, **les dirigeants du monde ont adopté la Déclaration politique de Doha lors du Deuxième Sommet mondial pour le développement social**, dont la préparation fut pilotée par les représentants permanents de la Belgique et du Maroc aux Nations Unies. Trente ans après Copenhague, ce texte entend réaffirmer trois priorités majeures : éradiquer la pauvreté, promouvoir l'emploi décent, et renforcer l'inclusion sociale.

Le document insiste sur le lien essentiel entre développement social, droits humains, paix et résilience face aux crises, en particulier face aux inégalités économiques et aux impacts du changement climatique. Le Sommet appelle également à réformer l'architecture financière internationale, à améliorer l'accès universel aux services de base et à accélérer l'inclusion des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables.

Concernant les nouvelles technologies , dont l'**IA**, il a été rappelé qu'il est indispensable d'en faire une **utilisation responsable** pour réduire la fracture numérique tout en protégeant les droits humains.

Parmi les annonces concrètes, la création de la **Plateforme des solutions de Doha** (un dépôt d'initiatives sociales innovantes) et un meilleur de suivi: le rôle de la Commission du développement social des Nations Unies sera renforcé, et l' examen du suivi aura lieu tous les cinq ans.

En conclusion, le Sommet de Doha marque une étape importante et ambitieuse sur le plan politique pour relancer le projet de développement social mondial. Il pose des bases solides — mais le vrai défi sera dans la mise en œuvre concrète : transformer les

engagements en politiques nationales, en financements durables et en actions tangibles, particulièrement dans les contextes les plus fragiles.

### Une feuille de route solide, mais fragile

Le Sommet offre un cadre politique ambitieux et cohérent, salué pour sa vision intégrée de la justice sociale. Néanmoins, plusieurs limites persistent :

- Manque d'obligations formelles pour les États,
- Financements incertains,
- Mise en œuvre très inégale selon les capacités nationales,
- Suivi reporté à 2031, jugé tardif par nombre d'experts.

### Discours du Roi ([consulter ici](#))

Le roi Philippe de Belgique, invité à prononcer un discours à ce sommet, a souligné que le véritable progrès social repose sur la dignité humaine, la solidarité et la responsabilité partagée entre l'individu, la société civile et l'État. Il a rappelé que lutter contre la pauvreté, les inégalités et le manque d'opportunités est un devoir commun, et que cette ambition ne peut être accomplie qu'à travers la coopération internationale et l'attachement aux valeurs humaines universelles. Il a aussi rappelé l'engagement de la reine Mathilde dans les domaines de l'éducation, la santé, ainsi que la lutte contre la faim et la pauvreté, soulignant « l'absolue nécessité d'inclure les femmes dans ce processus ». Enfin, il a affirmé que la construction d'une société juste et durable commence au niveau national, par un système fondé sur le dialogue social et une redistribution équitable

### **Christine Van Nieuwenhuyse**



### **Crise financière des agences des Nations Unies en 2025 : causes et impacts**

En 2025, le système des Nations Unies traverse une des pires crises financières de son histoire. Retards de paiements, baisses de contributions et redéfinition des priorités nationales fragilisent les budgets de nombreuses agences, notamment les agences humanitaires comme le PAM et le HCR. Cette crise intervient alors que les besoins humanitaires mondiaux explosent, alimentés par la multiplication des conflits - y compris « les conflits oubliés » -, les effets du changement climatique et les difficultés économiques persistantes.

Les raisons principales de cette crise financière sont liées à : 1) la réduction, parfois drastique, de l'aide internationale de certains grands donateurs, comme les Etats Unis 2) les retards de paiement des contributions obligatoires (budget régulier de l'ONU et opérations de maintien de la paix), et 3) une conjoncture mondiale incertaine, où les

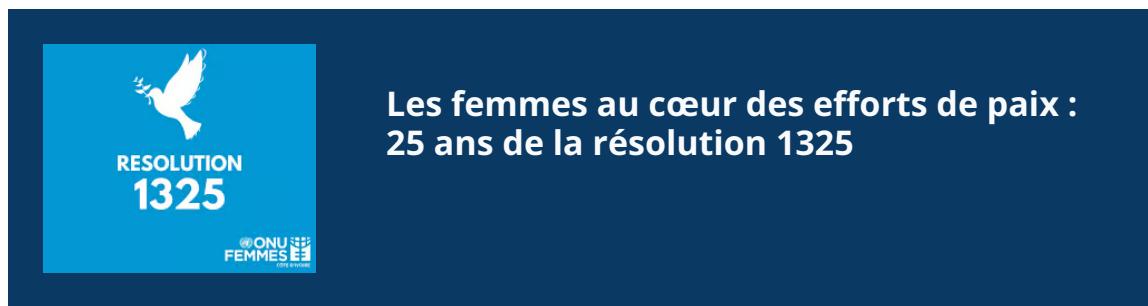
priorités budgétaires nationales ont changé, allant davantage à la sécurité et laissant moins de marge pour l'aide, notamment multilatérale.

Les conséquences de cette crise affectent le déroulement des programmes d'aide : réduction de l'aide alimentaire, suspension de programmes de santé et de protection, et diminution des capacités d'intervention dans les zones de crise. Des millions de personnes vulnérables risquent d'en payer le prix fort. La diminution du financement de l'aide humanitaire met en danger les populations les plus vulnérables — réfugiés, déplacés internes, enfants et personnes âgées — et fragilise les gains réalisés en santé publique, nutrition et protection. Sur le plan institutionnel, la crise accélère les débats sur la réforme du système onusien (révision de mandats, consolidation d'entités, gestion des coûts), mais aussi sur la dépendance excessive vis-à-vis de quelques grands donateurs et la nécessité de diversifier les sources de financement.

Face à cette situation, l'ONU appelle à une solidarité renouvelée et à des financements prévisibles et durables pour préserver ses opérations vitales et répondre à une demande humanitaire en forte hausse. Sans un sursaut collectif, le fossé entre besoins et ressources pourrait atteindre un niveau critique en 2026.

**[!\[\]\(0cc5c4c18dd72a91e21b90220aef9c5d\_img.jpg\) En savoir plus - Focus sur les conséquences opérationnelles de 2 agences: le PAM et le HCR, et l'impact sur les Forces de Maintien de la Paix](#)**

***Christine Van Nieuwenhuyse***



*Le 31 octobre 2025 marque le 25<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, portée aujourd'hui par l'agenda "Femmes, Paix et Sécurité". À l'occasion du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, nous faisons le point sur son impact et ses enjeux, notamment en Belgique.*

### **Qu'est-ce que la résolution 1325 ?**

Adoptée le 31 octobre 2000, la résolution 1325 reconnaît que les femmes ne sont pas seulement victimes des conflits, mais aussi qu'elles subissent des violences spécifiques - les viols des femmes et des filles étant souvent utilisés comme «arme de guerre» - et qu'elles sont des actrices essentielles de la paix. La résolution fonde l'agenda mondial Femmes, Paix et Sécurité (FPS) sur quatre piliers :

1. **Participation** : encourager la présence des femmes dans les décisions relatives à la paix et à la sécurité ;
2. **Prévention** : intégrer le genre dans les stratégies de prévention des conflits ;

- ←
- Heart icon
- Share icon
- 3. **Protection** : assurer la protection des femmes contre les violences, notamment sexuelles, liées aux conflits ;
  - 4. **Secours et relèvement** : adapter l'aide post-conflit aux besoins spécifiques des femmes.

### Que retenir du chemin parcouru et des défis encore à venir ?

Au cours des 25 dernières années, plusieurs résolutions ont enrichi l'agenda FPS pour renforcer la lutte contre les différentes formes de violences en temps de conflits armés. C'est le cas par exemple de la 1888: «adoptée en 2009, [elle] renforce la résolution 1820 en établissant le leadership, en déployant l'expertise et en améliorant la coordination des parties impliquées dans la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits».

Toutefois, les progrès restent inégaux : partout dans le monde, les femmes restent sous-représentées aux tables des négociations, et les violences liées aux conflits demeurent massives. De nouveaux défis émergent : la montée des mouvements «anti-genre», les campagnes d'influence en ligne dirigées contre les femmes, ou encore les impacts des crises climatique et sécuritaire sur les populations les plus fragiles.

### Le point de vue de la Belgique

La Belgique applique actuellement son 4<sup>e</sup> Plan d'action national (PAN) "Femmes, Paix et Sécurité" pour la période 2022-2026, coordonné par le SPF Affaires étrangères.

Ce plan se décline en six priorités : renforcement du cadre normatif, gender mainstreaming, protection, participation, soutien à l'agenda FPS, et suivi/monitoring.

Sur le plan international, la Belgique soutient des initiatives concrètes, comme l'équipe d'experts des Nations Unies sur l'État de droit et la violence sexuelle en période de conflit, notamment en Ukraine.

En mai 2025, une conférence de haut niveau a rassemblé diplomates, ONGs et défenseuses des droits des femmes pour renforcer l'agenda FPS à l'occasion de ce 25<sup>e</sup> anniversaire.

### En conclusion : un anniversaire porteur d'espoir (et de vigilance)

Cet anniversaire n'est pas seulement symbolique : il doit inspirer un engagement renouvelé. La Belgique, par son plan d'action national et son soutien international, montre qu'elle prend cette responsabilité au sérieux. Mais le chemin reste long : pour une paix durable, les femmes doivent continuer à être pleinement associées à leur propre sécurité.

**Diane Gardiol**



## Colloque « Femmes, Pouvoir, Sécurité et Paix »

Le 19 novembre, à l'initiative de l'ECDA (European Center for Development and Geostrategic Studies) et de sa Directrice et fondatrice, Aicha Bacha, s'est tenu à Bruxelles un important **colloque « Femmes, Pouvoir, Sécurité et Paix »**. Ce sommet européen a été organisé au Sénat belge et au Parlement européen.

Cet événement d'envergure a rassemblé des femmes ministres, diplomates, médiatrices internationales, expertes, actrices de la paix et professionnelles de terrain venues partager leurs analyses, leurs expériences et leurs meilleures pratiques en matière de résolution de conflits, gouvernance inclusive et stabilité globale.

Pour cette 3<sup>e</sup> édition, plus de 50 nationalités étaient représentées. Le sommet a permis de dresser un bilan des **25 années écoulées depuis l'adoption de la Résolution 1325** des Nations Unies, qui reconnaît à la fois l'impact disproportionné des conflits sur les femmes et les filles, et le rôle central qu'elles jouent dans la consolidation de la paix — un rôle trop longtemps ignoré ou sous-estimé.

La *Déclaration de Bruxelles* portant sur la question du « *rôle des femmes dans les sphères du pouvoir, de la paix et de la sécurité* » a été adoptée à l'unanimité au Parlement européen.

Des institutions onusiennes telles que l'Haut Commissariat aux droits de l'homme, UN women, ainsi que des ministres, diplomates et expertes internationales ont participé activement et la déclaration a reçu le soutien de la Commission Europe-Afrique du Parlement européen, assorti d'une demande de co-organisation d'un événement sur l'insertion professionnelle des femmes qui se tiendrait le 4 mars 2026.

Sous l'impulsion d'Aicha Bacha et de l'ECDA, cette rencontre a rappelé une conviction essentielle : la paix est une œuvre collective et personnelle portée par les femmes elles-mêmes ; elle ne peut ni ne doit être déléguée aux seuls responsables politiques ou aux cercles masculins.

Les résolutions internationales posent un cadre, mais lorsque les réalités de terrain montrent peu de progrès, il devient nécessaire de redéfinir la trajectoire.

Pour avancer le sommet souligne 3 leviers prioritaires

- **Renforcer la présence et les compétences des femmes**, dans les sphères de décision, en adoptant une approche d'urgence et de pragmatisme
- **Investir dans la jeunesse**, en soutenant les filles et les jeunes femmes comme leaders de demain.

- **Adapter l'agenda "Femmes, Paix et Sécurité" aux réalités locales**, afin de garantir des résultats durables et pertinents sur le terrain.

**Cette édition du sommet réaffirme une vérité incontournable :**

l'avenir de la paix dépend de la capacité des femmes à faire entendre leur voix, à occuper les espaces de décision et à faire évoluer les pratiques, localement comme globalement.

*Dominique Deshayes, coordonnatrice des droits des Femmes à Amnesty International Belgique francophone, membre de l'APNU*

## Droits de l'Homme: 2 rapports importants

### ➡ [Rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les territoires palestiniens occupés](#)

Madame Francesca Albanese, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les territoires palestiniens occupés, a présenté le 28 octobre 2025 à l'Assemblée générale des Nations unies, son nouveau rapport « Génocide à Gaza: un crime collectif ». Cette présentation a été faite à distance depuis la Fondation The Desmond and Leah Tutu Legacy au Cap, en Afrique du Sud, car Mme Albanese est frappée de sanctions par l'administration américaine depuis juillet de cette année pour ses prises de positions sur le conflit au Proche Orient et donc interdite d'accès au territoire américain.

Son nouveau rapport constitue la deuxième analyse annuelle de Francesca Albanese sur la guerre menée contre les Palestiniens à Gaza. Il dénonce la complicité d'Etats tiers influents qui ont permis à Israël de violer systématiquement et depuis longtemps, le génocide commis par Israël contre les Palestiniens de Gaza. Il affirme que ce génocide n'aurait pu se poursuivre sans le soutien actif de nombreux États tiers, principalement occidentaux, sous forme d'appui diplomatique, militaire, économique et humanitaire.

Sur le plan diplomatique, les États-Unis sont accusés d'avoir utilisé à plusieurs reprises leur droit de veto au Conseil de sécurité pour protéger Israël, tandis que d'autres pays, comme le Royaume-Uni, le Canada, l'Allemagne ou l'Australie ont contribué à affaiblir les résolutions de l'ONU. Le rapport critique aussi le rôle des médias et discours politiques occidentaux, qui auraient repris la rhétorique israélienne justifiant la violence au nom du "droit à se défendre". Les États arabes, malgré leur soutien verbal à la cause palestinienne, sont jugés passifs, certains entretenant même des liens économiques et logistiques avec Israël.

Sur le plan militaire, Madame Albanese souligne la poursuite de livraisons d'armes et de coopération stratégique malgré les appels répétés à un embargo. Les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni figurent parmi les principaux fournisseurs, tandis qu'une vingtaine d'autres pays participent au programme d'avions de chasse F-35 utilisés à Gaza.

Sur le plan économique, le rapport accuse de nombreux États de maintenir des relations commerciales normales avec Israël, ce qui "légitime et soutient le régime d'apartheid".

L'Union européenne reste son principal partenaire commercial, et plusieurs pays arabes (Émirats, Égypte, Maroc, Jordanie) ont même augmenté leurs échanges durant le conflit.

Enfin, sur le plan humanitaire, il est reproché à de nombreux États d'avoir suspendu leur financement à l'UNRWA après des accusations israéliennes non vérifiées de collusion de son personnel avec le Hamas, privant ainsi les réfugiés palestiniens d'une aide vitale. Elle note aussi le refus de pays occidentaux de soutenir les démarches judiciaires contre Israël devant la Cour internationale de justice et la Cour pénale internationale, allant parfois jusqu'à sanctionner ces institutions.

Francesca Albanese conclut que la tragédie actuelle n'est pas un accident, mais le résultat d'une complicité internationale prolongée ayant permis à Israël d'agir en toute impunité.

➡ [Rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine](#): selon l'ONU, la Russie a commis des crimes contre l'humanité en Ukraine.

Dans son rapport soumis à l'Assemblée générale de l'ONU fin octobre, la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine accuse la Fédération de Russie de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre en Ukraine, au mépris complet de la vie et de la dignité humaines. La Commission a été établie en 2022 par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. Elle a pour mandat "d'enquêter sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteinte à ces droits, et de violation du droit international humanitaire, ainsi que sur les crimes connexes commis dans le contexte de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie".

Les crimes contre l'humanité dénoncés par la Commission sont des meurtres et transferts forcés de populations civiles – en raison d'attaques répétées et ciblées de drones à faible portée sur des populations civiles, causant de nombreux morts et blessés, des destructions de grande ampleur ainsi que la fuite des civils loin de leur lieu de résidence. Les déportations et transferts de populations civiles de zones occupées par la Russie, le plus souvent accompagnés de tortures et de détentions sont, quant à eux, constitutifs de crimes de guerre.

[Voir aussi article ONU info](#)



### **Le Conseil de sécurité adopte un “Plan d’ensemble du Président Donald J. Trump visant à mettre fin au conflit à Gaza”**

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté le 17 novembre une résolution endossant le plan du Président Trump pour la bande de Gaza, lui conférant donc une légitimité internationale. L'abstention de la Russie et la Chine, qui déplorent néanmoins le manque de transparence du dispositif mis en place, a permis l'adoption de ce texte pour le moins baroque. Les autres membres du Conseil ont voté en faveur, sans doute dans l'espoir,

faute de mieux, de voir émerger une alternative viable aux conflits à répétition qui ont frappé la population de Gaza.

Aux termes de la résolution 2803/25, un Conseil de Paix présidé par Donald Trump, jouera le rôle d'administration transitoire de Gaza et coordonnera sa reconstruction et le financement de celle-ci, jusqu'à ce qu'une Autorité palestinienne réformée soit en mesure de reprendre le contrôle. Il pourra s'appuyer sur un comité palestinien technocratique et apolitique qui traiterait des affaires courantes. La composition du Conseil de Paix n'est pas encore précisée.

Le Conseil autorise également la création d'une force internationale de sécurité (FIS). (La composition doit encore en être précisée, mais elle comprendra probablement des contingents de pays arabes et musulmans ; il ne s'agit pas d'une opération de paix onusienne.) Elle a pour mandat : la démilitarisation complète de la bande de Gaza, la destruction des réseaux et infrastructures terroristes, la protection des civils et des actions humanitaires et la formation d'une police palestinienne. Le retrait des forces israéliennes du territoire de Gaza se fera en fonction des étapes de la démilitarisation. "à l'exception d'un périmètre de sécurité nécessaire" pour se prémunir de nouvelles attaques terroristes.

Les actions du Conseil de Paix et de la FIS devront être concertées avec Israël et l'Egypte et le tout financé par des contributions volontaires.

La résolution insiste aussi sur l'importance de la reprise de l'aide humanitaire, via des organisations telles que les Nations Unies, le comité international de la Croix-Rouge et le Croissant Rouge. On sait cependant qu'Israël s'oppose à toute implication de l'UNRWA.

A l'insistance des pays arabes et d'autres membres du Conseil de sécurité, une phrase a été ajoutée sur les perspectives d'un Etat palestinien "*Une fois que l'Autorité palestinienne aura scrupuleusement exécuté son programme de réformes et que la reconstruction de Gaza aura progressé, les conditions seront alors peut-être réunies pour que s'ouvre un chemin crédible vers l'autodétermination palestinienne et la création d'un Etat palestinien. Les Etats-Unis instaureront un dialogue entre Israël et les Palestiniens pour qu'ils conviennent d'un horizon politique au service d'une coexistence pacifique et prospère*", mais aucune référence n'est faite au déchainement de violences quotidiennes des colons israéliens à l'encontre des Palestiniens de Cisjordanie.

En conclusion, si l'adoption d'une résolution sur le conflit du Moyen-Orient par le Conseil de sécurité peut être saluée, d'autant qu'elle s'inspire non seulement des initiatives américaines, mais aussi du plan de paix franco-saoudien. Mais les détails et les délais de mise en œuvre, de même que la durée, de cette tutelle provisoire, restent imprécis à ce stade. Tant le Hamas que l'extrême-droite israélienne ont déjà protesté, l'un contre les perspectives de démilitarisation de la bande de Gaza, les autres contre l'évocation d'un Etat palestinien. S'y ajoutent les incertitudes sur la définition que donnera Israël de son "périmètre de sécurité" sur le territoire de Gaza.

Les progrès sont lents surtout pour la population civile gazaouie, toujours confrontée à des problèmes gigantesques d'accès à l'aide humanitaire et de logements provisoires, encore aggravés par les pluies diluviales des derniers jours, les attaques israéliennes "ciblant" des terroristes en dépit du cessez-le-feu, et un hiver qui s'annonce particulièrement rude.



## PAROLE A APNU JEUNES



### Liban | Quand l'ONU s'interroge sur l'avenir de sa présence au Moyen-Orient

Le Liban est aujourd'hui à la croisée des tensions. Incapable de désarmer un Hezbollah affaibli mais toujours redouté, l'État peine à affirmer son autorité sur l'ensemble du territoire. L'armée nationale, sous-équipée, ne suffit pas à garantir la sécurité aux frontières, et les élites politiques, profondément divisées, cherchent en permanence des appuis extérieurs pour compenser leur faiblesse interne. Israël, de son côté, multiplie les frappes dans le Sud, en quête de profondeur stratégique face à une menace persistante et une frontière encore mal définie. Pendant ce temps, la corruption gangrène les institutions, l'économie s'effondre, et la jeunesse s'exile.

C'est dans ce contexte incertain que les véhicules blancs de l'ONU continuent de sillonnner le SudLiban. Depuis près de cinquante ans, les Casques bleus patrouillent le long de la « Ligne bleue », cette frontière tracée après le retrait israélien de 2000. Leur présence, discrète mais constante, maintient un équilibre fragile entre calme relatif et retour possible des hostilités.

Mais un tournant se dessine. Le Conseil de sécurité prévoit un retrait progressif de la FINUL à partir du 31 décembre 2026, en concertation avec les autorités libanaises. La mission ne disparaîtra pas du jour au lendemain, mais son empreinte sur le terrain s'amenuisera considérablement.

Alors, que restera-t-il pour contenir les tensions entre Israël et le Hezbollah, dans un pays miné par la crise économique, la paralysie politique et l'effondrement de ses services publics ? Le Liban est l'un des pays les plus suivis par l'ONU. Mais dans l'actualité internationale, il est devenu l'un de ces conflits que l'on regarde de moins en moins.

[→ Lire l'article complet](#)

*Gauthier van Outryve d'Ydewalle, APNU Jeunes*



Association pour les  
Nations Unies

Accueil

Posts

Enter Yo...

Subscribe



